

Avis de publicité N° 18

Direction	Institut français du cheval et de l'équitation Pôle Développement, Innovation et Recherche Route de Troche 19230 Arnac-Pompadour
Interlocuteurs et renseignements techniques	Patrice ECOT ☎ : 06 88 29 02 08 patrice.ecot@ifce.fr
Objet de la consultation	<p style="text-align: center;">Etat des lieux de la réglementation des pratiques de médiation avec les équidés</p> <p style="text-align: center;">Préconisations pour sécuriser ces pratiques</p> <p>Une première étude, commandée par l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) et menée sur la période 2017-2019, a décrit l'offre actuelle en matière de médiation avec des équidés et ses opérateurs. Le rapport définitif est disponible sur demande. Ce travail a mis en exergue des vides juridiques, c'est pourquoi l'IFCE souhaite qu'une nouvelle étude soit menée pour faire un état des lieux juridique et réglementaire donnant lieu à des préconisations à l'intention des professionnels de la médiation avec les équidés et des préconisations au niveau des politiques publiques.</p> <p>L'étude commandée recouvrera le champ de la médiation avec les équidés dans son sens le plus large :</p> <ul style="list-style-type: none">- soin psycho-moteur (équithérapie, hippothérapie, thérapies assistées par le cheval, ...)- aide sociale, éducative- activités équestres adaptées aux personnes handicapées (activités équestres de loisir ou sportives adaptées)- coaching assisté par le cheval (développement personnel, management, cohésion d'équipe). <p>L'étude sera découpée en 3 parties :</p> <p>1 – un état des lieux de la réglementation à laquelle est soumise aujourd'hui la médiation avec les équidés (réglementation des activités sportives, des structures équestres, du monde de la santé ou du social) et de la jurisprudence. Il devra permettre de répondre, par exemple, à des questions très concrètes comme :</p> <ul style="list-style-type: none">* Est-ce qu'un intervenant en médiation avec des équidés, non titulaire d'un diplôme d'enseignement de l'équitation, peut faire monter une personne handicapée sur un cheval ?* Est-ce qu'un enseignant d'équitation, non titulaire d'un Brevet Fédéral (BF) équi-handi peut encadrer un cavalier handicapé ? <p>2 - un ensemble de préconisations à l'intention des professionnels pour sécuriser leurs pratiques : formations, assurances, conventions, gestion des équidés, installations et matériel, charte de bonnes pratiques ...</p> <p>3 – des préconisations pour faire évoluer les politiques publiques et la réglementation applicable.</p> <p>L'étude est un rapport global, constitué de 3 livrables. Le livrable 1 est à fournir au plus tard 4 mois après le début de l'étude Le livrable 2 est à fournir au plus tard 6 mois après le début de l'étude Le livrable 3 est à fournir au plus tard 9 mois après le début de l'étude.</p> <p>Un comité de pilotage comprenant au moins l'IFCE, la Fédération Française d'Equitation (FFE) et le Syndicat Interprofessionnel des Praticiens de la Médiation Equine (SIPME) devra être constitué.</p> <p>Des actions de valorisation seront prévues (présentations publiques, rédaction de fiches techniques ...).</p>

Critères de choix pondérés	<p>1. Devis détaillé 40 %</p> <p>2. Dossier de candidature 60%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mémoire technique présentant la méthodologie proposée, l'organisation envisagée dans le planning indiqué : 40% - Présentation de l'entreprise avec le profil des intervenants : 20%
Renseignements administratifs	<p style="text-align: center;">IFCE Service achats Tél : 05 55 73 83 23 – 05 55 97 10 45 achats@ifce.fr</p>
Date prévisionnelle de commencement	<p style="text-align: center;">Septembre 2020</p>
Date limite de remise des offres	<p style="text-align: center;">Lundi 7 septembre 2020 à 12 heures</p> <p>Attention : toutes les offres doivent être adressées par mail : achats@ifce.fr</p>